



21/10/2023

AVIS AUX USAGERS N°07/2023

* * *

ALERTE CYCLONIQUE ROUGE – FERMETURE AU PUBLIC

Fermeture de la marina au public

Début : 21/10/2023 à midi

Fin : jusqu'à lever de l'alerte par la préfecture

Les plaisanciers et usagers de la Marina Fort Louis sont informés que **la Marina sera fermée au public à partir du SAMEDI 21 octobre 2023 à midi** conformément aux mesures collectives qui s'imposent dans le cadre de la mise en alerte cyclonique ROUGE pour les Îles du Nord en raison de l'Ouragan Cat 1 TAMMY en cours.

Les usagers du port se conformeront aux strictes dispositions suivantes en cas d'alerte ROUGE :

- L'accès au site est interdit à tout public, sans exceptions, ce y compris aux propriétaires, équipages et gardiens de navires amarrés à la marina.
- Il est strictement interdit de rester à bord des navires ou dans la marina.
- Rejoindre les habitations ou un abri public. La liste des abris cycloniques est affichée à la Capitainerie.
- Les sorties en mer ainsi que tout mouvement de navire – quel qu'il soit est strictement interdit sur le domaine public maritime de Saint-Martin, ainsi qu'au sein du périmètre portuaire.
- Les personnels de port et sous-traitants de la marina sont mis à l'abri jusqu'à la levée de l'alerte.
- Les compagnies commerciales de transport de voyageurs opérant depuis la marina sont soumises aux mêmes dispositions.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

APPEL À LA VIGILANCE : L'alimentation en eau et électricité sera interrompue sur site et jusqu'à ce que les conditions soient jugées sécuritaires pour en rétablir l'accès. Il est demandé de débrancher les navires de leurs alimentation électrique durant cette période. Pour votre sécurité, il est recommandé de considérer tous les circuits et appareils électriques comme étant SOUS TENSION à tout moment. Ne touchez pas ni ne tentez de manipuler des lignes électriques ou du matériel électrique de quelque nature que ce soit après un événement météorologique.

Après le passage du cyclone – les usagers du port devront se conformer aux consignes de l'autorité portuaire. Dans les heures ou jours suivant la levée de l'alerte, et selon l'état de la situation, le Port devra faire l'objet d'un bilan du plan d'eau et des éventuels dégâts aux installations portuaires, équipements et réseaux (électricité/eau) avant de pouvoir résumer les services au public et l'accueil des navires.

Nous vous remercions de votre compréhension.

La Direction

Diffusion : mailing bateaux présents, affichage capitainerie, site web